

Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
langagier@nickeL.laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Responsables : Kapele Kapanga
Pascal Sabourin

2

Janvier 1994

SOMMAIRE

- ✓ *Le langagier* vous suggère des ouvrages de référence
- ✓ Quelques termes d'usage courant à la Laurentienne
- ✓ Nos prochains numéros...

Voici quelques ouvrages que nous recommandons à ceux qui rédigent en langue française.

- *Le Petit Robert 1*
Un dictionnaire sûr et complet, et indispensable!
- *Robert-Collins, Senior, dictionnaire français-anglais, anglais-français* par Beryl T. Atkins et al.
L'ouvrage de base pour ceux qui travaillent en milieu bilingue!
- *Le Bon usage, Grammaire française*, par Maurice Grévisse
Toutes les règles de grammaire dans un seul ouvrage! Une mine d'or où l'on trouve la solution à toutes les difficultés de rédaction!
- *Le Nouveau Bescherelle 1. L'art de conjuguer.*
Petit volume d'usage facile dans lequel douze mille verbes sont répertoriés. Précieux outil qui débarrassera vos textes de « coquilles » de conjugaison!

On peut se procurer ces ouvrages à la Librairie de l'Université ou à la Librairie Emmanuel (rue Notre-Dame).

♦ ♦ ♦

Pensée langagière : en matière de langue, personne n'est infallible, pas même *Le langagier*!

♦ ♦ ♦

RECTEUR, « PROVOST », PRINCIPAL, « PRÉSIDENT »

Constituée de quatre universités fédérées et tributaire de trois traditions universitaires (française, britannique et américaine), la Laurentienne utilise plusieurs termes pour désigner la personne à la tête des institutions qui la composent. Il convient donc de rappeler l'origine de ces termes afin d'en comprendre l'usage.

Recteur vient évidemment de la tradition française (*rector* latin, qui signifiait littéralement « capitaine d'un navire »). Ainsi, on parlera du **recteur** de l'Université de Sudbury, et non du « président ».

Par ailleurs, l'Université Thorneo désigne son chef par le terme « **Provost** », lequel vient de la tradition britannique. Il est intéressant de noter que « **Provost** » a la même origine que **prévôt** français (lat. *praepositus*, « préposé »); mais, de nos jours, **prévôt** ne saurait désigner le poste dont il est question ici. On l'emploie plutôt dans des expressions comme **prévôt** des incendies.

À l'Université Laurentienne, on entend également le terme « **principal** », comme dans l'expression **Principal of University College**. L'Université Huntington, par exemple, donne le titre de « **President/Principal** » à son chef (President of Huntington University/Principal of Huntington College). Si, dans le cas de « School Principal », on ne peut traduire par « principal d'école » sans commettre un anglicisme (le terme correct étant

directeur), on peut employer **principal** pour désigner la personne à la tête d'un collège. En effet, ce terme a bel et bien cette acception en français moderne. On dira donc **principal** du Collège Huntington.

Enfin, **président**, qu'on utilise parfois pour désigner le chef d'une université, est un emprunt direct de l'anglais, car le terme n'a pas ce sens en français. On dira plutôt **président** d'un comité, d'un organisme, mais **recteur** d'une université.♦

REGISTRAIRE ou SECRÉTAIRE GÉNÉRAL?

À l'Université Laurentienne, on emploie **secrétaire général** pour désigner la personne chargée de l'admission et de l'inscription des étudiants, de la tenue des dossiers, etc. Au Collège Cambrian de Sudbury, on parle plutôt de **registraire**. Que penser de ces deux emplois?

Certains qualifient le terme **registraire** d'anglicisme en raison de son équivalent anglais « registrar ». Pourtant, **registraire** (et non **régistraire**) est très français et fort ancien, du latin *registrum*, qui a eu les formes **registreur** et **registreur**. Le *Dictionnaire de Trévoux* (1771) l'atteste sous la forme **registraire** avec le sens de *gardien des registres*. En administration publique, il est employé depuis longtemps au Québec pour désigner la personne qui a la garde des registres civils. Par extension, la plupart des universités québécoises ont adopté ce

terme, sans doute sous l'influence des institutions britanniques et américaines qui emploient « registrar ». Le *Robert* (1993) ne relève pas ce terme, mais le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (1992) lui attribue les deux sens signalés plus haut. Le terme **registraire** paraît donc valable dans le contexte scolaire nord-américain; sa formation est correcte, sa signification claire. L'Office de la langue française du Québec l'a officiellement admis en 1985 pour désigner la personne chargée principalement de l'admission et de l'inscription des étudiants dans un établissement d'enseignement.♦

ÉTUDES GRADUÉES OU ÉTUDES SUPÉRIEURES?

Le premier terme est un calque de l'anglais « graduate studies », et c'est donc commettre un anglicisme que d'utiliser « Études graduées ». L'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne emploient **Études supérieures** pour les études universitaires postérieures au baccalauréat, tandis que plusieurs universités québécoises utilisent plutôt **cycles supérieurs** pour rappeler les trois niveaux post-secondaires. L'une des difficultés avec **Études supérieures**, c'est que le terme ne désigne pas seulement les 2^e et 3^e cycles, mais l'ensemble des études universitaires. En Ontario, on semble donner à l'expression un sens plus restreint qu'au Québec. À l'Université Laurentienne et à l'Université d'Ottawa, l'expression **Études supérieures** est bien ancrée dans l'histoire de ces établissements et il serait difficile de la déloger!♦

ANNUAIRE, BOTTIN

L'emploi de ces deux termes pose parfois des difficultés aux usagers qui s'interrogent sur la justesse du terme qu'ils utilisent.

Le terme **annuaire** est un générique. Il désigne le recueil, publié chaque année, et qui contient des renseignements pouvant changer d'une année à l'autre. En téléphonie, on dit donc : **annuaire téléphonique**, ou **annuaire des téléphones**. À l'Université Laurentienne, ce genre de recueil porte actuellement le nom d'**annuaire téléphonique**; on pourrait également le nommer répertoire téléphonique car, bien que publié chaque année, les renseignements changent peu d'une année à l'autre.

Certains utilisent **bottin** de téléphone pour désigner l'**annuaire**. (n.b. le terme

ne vient pas de **botte**, mais du nom du créateur de ce genre de répertoire en France, Sébastien Bottin!). En France, on parle donc de **bottin** dans le cas de l'**annuaire des téléphones**. Mais on utilise aussi ce terme pour désigner d'autres répertoires de ce type: ex. celui des personnalités du grand monde : le **Bottin mondain**. L'Office de la langue française considère **bottin**, au sens d'annuaire des téléphones, comme une forme fautive, qu'il est préférable de remplacer par **annuaire téléphonique**.

ACCREDITATION

Plusieurs programmes professionnels de l'Université Laurentienne doivent être **accrédités** auprès d'organismes provinciaux ou nationaux afin de faire reconnaître la qualité de la formation professionnelle de leurs étudiants. Le terme **accréditation** est-il fautif? Un diplomate est **accrédité** auprès d'un gouvernement étranger. Par extension, un établissement d'enseignement peut être **accrédité** auprès des pouvoirs publics. Il s'ensuit qu'une école ou une faculté peut être **accréditée** auprès d'un organisme externe.

Certains continueront de préférer **agrérer** et **agrément**, dont la justesse n'est pas en cause ici. Ainsi, chez les traducteurs et interprètes de l'Ontario, on parle d'**agrément** auprès de l'Association des traducteurs et interprètes. Cependant, la force de l'usage et la clarté de sens d'**accréditation** ont donné à ce terme un prestige que le terme **agrément** ne peut égaler. ♦

FACILITÉS

Le terme **facilités** (surtout au pluriel) est employé en français dans un sens abstrait pour désigner les moyens qui permettent de faire quelque chose sans peine et sans effort. On peut dire, par exemple : avoir toutes les **facilités** pour se déplacer; bénéficier de **facilités** de crédit, de **facilités** de paiement.

Le terme anglais « **facilities** » sert surtout à désigner des objets concrets comme des bâtiments, des installations, des équipements. L'utilisation de **facilités** dans un sens concret constitue donc un anglicisme qu'on pourra éviter en le remplaçant, selon les contextes, par les termes suivants : commodités, installations, moyens, moyens d'action, aménagements, services, équipements, matériel, ressources, etc. On dira donc : des installations sportives, des moyens de transport, des moyens de production.♦

ÉDIFICE, PAVILLON, BÂTISSE, BÂTIMENT, IMMEUBLE

À l'Université Laurentienne, on emploie le terme **édifice** pour désigner les différents bâtiments du campus. Ainsi, les panneaux disent : **Édifice de l'entretien**, **Édifice des Arts**, etc. Cet emploi repose davantage sur la tradition que sur le sens précis du terme, car **édifice** se dit d'un bâtiment d'une certaine importance et d'une certaine valeur architecturale. La tour Parker est sans doute un bel **édifice**, mais pourrait-on en dire autant du bâtiment de l'entretien?

À l'Université Laval et à l'Université d'Ottawa, le terme **pavillon** désigne les différents bâtiments de la cité universitaire. **Pavillon** signifie une construction indépendante appartenant à un ensemble de bâtiments voués à une même activité et situés généralement dans une même enceinte. Les bâtiments de l'Université Laurentienne correspondent-ils à cette définition?

La **bâtisse**, c'est le gros œuvre d'un bâtiment, c'est-à-dire les fondations, les murs et la toiture; ou bien, et de façon péjorative, une construction dépourvue de valeur esthétique. Au Canada français, le mot **bâtisse** n'a pas de connotation péjorative et il désigne une construction d'une certaine importance. Il est surtout employé dans la langue familière.

Bâtiment est un terme générique qui s'applique généralement aux constructions d'une certaine importance. On dira donc : **les bâtiments** de l'Université Laurentienne sont en piètre état. On dit aussi : l'industrie du **bâtiment**. Dans le Canada français rural, on l'employait pour désigner les dépendances de la ferme.

Immeuble, c'est un grand bâtiment d'une certaine importance, souvent divisé, à la construction, en appartements ou en bureaux. Ainsi on parle de : **immeuble locatif**, **immeuble résidentiel**, **immeuble de bureaux**. Selon cette définition, le campus de l'Université Laurentienne ne renfermerait pas d'**immeuble**. On pourrait, à la rigueur, appliquer ce terme à la tour résidentielle des étudiants qui est un **immeuble** d'une dizaine d'étages.♦

Dans nos prochains numéros :

- la féminisation en langue française
- « Anglicisme, tu me tiens!!! »
- l'emploi de la majuscule en français